



ASBL »OrangillesduMaca »



NOUVEAU REGLEMENT BROCANTE

Dates des brocantes : jeudi de l'ascension et le 15 Aout.

RESERVATIONS UNIQUEMENT Par site en ligne

www.brocante-orangillesdumaca.be

PAR TELEPHONE : 0470/029.023 **ne seront donnés que des renseignements. Aucune réservation !!!**

COMPTE : BE58-0018-2237-6079 en COMMUNICATION : NOM +n° Emplacement + LETTRE.

Aucune réservation ne sera prise en compte hors site en ligne

paiement = réservation

Prix des emplacements :12 euros + 5 euros de caution propreté.

Tarif professionnel: 50 euros et interdiction de vendre des boissons sous peine d'exclusion immediate.

IMPORTANT A LIRE

Le remboursement sera effectué uniquement par compte bancaire.

Pour la brocante du jeudi de l'ascension et celle du mois d'Août, réservation entre 6 semaines et 10 jours avant la brocante.

Le payement est obligatoire dans les 8 jours qui suivent la réservation. Faute de payement dans les délais la place sera redistribuée.

Heures de la brocante : de 06h00 à 18h00. Arrivée sur les lieux à partir de 05h00.

Installation pour 07h00 au plus tard, faute de quoi, vous perdez votre emplacement. La place sera redistribuée.

Installation des brocanteurs qui viennent sans réservation à partir de 08h00.

Aucun départ ne sera autorisé avant 17h00 (sauf en cas d'intempérie).

Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué sauf en cas de force majeure (certif médical,)

Remboursement de la caution propreté :

Ce remboursement sera effectué par compte bancaire dans les 15 jours.

Nous demandons à chacun des brocanteurs de respecter le bénévolé (avec un gilet jaune), aucune agressivité ne sera admise faute de quoi nous devons faire intervenir les forces de l'ordre qui patrouillent sur le site.

Nous déclinons toutes responsabilités pour tous litiges entre les brocanteurs et visiteurs (vol,)

Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accidents ou autres incidents quels qu'ils soient.

Veillez respecter les riverains, leurs propriétés et les emplacements, ainsi que les limites définies par les marquages au sol, qui sont imposées par les services de sécurité « pompiers, police ... » et non pour ennuyer les brocanteurs. Nous comptons sur votre compréhension.